

D'ici 2015, la commune devra se mettre aux normes d'accessibilité. Cela passera par de nombreux travaux dans les bâtiments communaux.

La semaine dernière, la commission urbanisme de la commune s'est penchée sur un diagnostic établi en 2010. Dans les mois qui viennent, ce sera au tour de la commission accessibilité. Des travaux devraient débuter dès l'année prochaine et être inscrits au budget 2013. La maison des Chanonges (classée), elle, devrait être exemptée grâce à une demande de dérogation. Tout comme l'Archevêché. « Il doit être rénové. Nous mènerons les travaux à ce moment-là », explique le maire, Chantal Eyméoud.

“Un ascenseur dans la cour de la mairie ?”

Concernant la salle Lapeyrouse, « nous n'avons pas chiffré les travaux, indique Chantal Eyméoud. Le bâtiment est vieux et demanderait une réhabilitation quasi complète que nous ne sommés pas en mesure de faire. Seuls le rez-de-chaussée et le premier étage seront donc concernés par des travaux de mise aux normes. » Pour les autres bâtiments, beaucoup de travail. « Dans la mairie, il faut qu'on rende accessibles tous les services recevant du public. Soit, nous les déménagerons tous au rez-de-chaussée, avec une réorganisation, soit nous instal-



L'accès à la bibliothèque et la salle des fêtes est en cours, dans le cadre des travaux de rénovation de la route de Calayères.

lerons un ascenseur, dans la cour intérieure », précise Chantal Eyméoud.

« La loi prévoit également une place de stationnement réservée, par bâtiment communal. Si nous avons la possibilité d'en mettre plusieurs, nous le ferons, ajoute le maire. Par exemple, devant les écoles, pas loin de la salle des fêtes, à la Manutention, au pavillon de danse. »

Au total, 300 000 euros hors taxes sont prévus pour ce chantier de rénovation des bâtiments communaux. Pour la plupart, ce sont de petits travaux de mise aux normes d'escaliers, comme à la **mairie**, d'accès (**La Farandole, l'école Pasteur** avec aussi un ascenseur, le **restaurant scolaire** avec réfection des plans inclinés, cheminement extérieur...), de porte d'entrée (le

CCAS, la crèche et annexe), de rampe d'accès (**la cathédrale, extension crèche** : cheminement à créer, plus rampe d'accès au jardin, **Manutention** : bande podotactile à l'extérieur. À l'intérieur, mettre en place des points lumineux, le marquage des nez de marche et une bande de vigilance), de cheminement (**archives municipales** : avec ascenseur...), mise aux normes sanitaires (**bibliothèque, salle des fêtes** : avec un monte-personnes pour accéder aux sanitaires et à la salle de spectacle...), **salle des jeunes, la Poudrière, la salle d'escalade** : avec cheminement et rampe d'accès, le **boulodrome**). Un monte-personnes sera installé au **centre des impôts** et le guichet d'accueil de l'**office de tourisme** sera revu.

Audrey LUNGO

“Le plus urgent, la salle des fêtes”

Pour voir la plupart des travaux se réaliser, il faudra donc patienter jusqu'en 2015. En attendant, au quotidien, l'accessibilité n'est pas toujours évidente.

Maryline Allix est la présidente du bureau d'Embrun de l'association Alpes regards : « À la mairie, je peux accéder quasiment à tout. Mais au niveau des escaliers, il n'y a pas de vraie rampe. C'est le parcours du combattant. L'escalier lui-même est très dangereux. »

Marcel Paris et Yvon Brenière se déplacent en fauteuil roulant. Ils habitent route Chalvet. « Ça fait un peu loin pour venir en fauteuil électrique, estime Marcel Paris. Quant à la mairie, c'est ma femme qui y va. »

Yvon Brenière a fait partie de la commission accessibilité, « à titre consultatif », indique-t-il. « D'une manière générale, peu de choses sont accessibles. Mais la Manutention est une belle réalisation. Il y a tout ce qu'il faut pour y accéder. Cependant, il faudrait doubler les places de stationnement. Con-

cernant la salle des fêtes, il faudrait prévoir une plateforme élévatrice. Cela permettrait à la cité de s'ouvrir de manière plus conviviale à tous, aux mamans avec poussettes, aux personnes avec des cannes... »

“Le premier enjeu, les places de stationnement”

Pierre-Léon Vitoux est directeur de la délégation départementale de l'Association des paralysés de France : « Chantal Eyméoud a lancé de grosses réhabilitations qu'elle a rendues accessibles, comme la Manutention. Le gros hic (sic), c'est la mairie. La salle du conseil, celle des mariages, c'est totalement inaccessible. Mais le plus urgent et le plus facile à réaliser, c'est la salle des fêtes. Il faudrait également plusieurs places de stationnement à proximité. C'est le premier enjeu. En matière d'accessibilité, le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement est une catastrophe. »

A. L.

LE CHIFFRE

23 C'est le nombre d'établissements communaux recevant du public. Parmi eux : les écoles, le restaurant scolaire, le CCAS, la crèche, le pavillon de danse, la Manutention, les archives, l'Archevêché, la maison des Chanonges, la cathédrale, la mairie, la salle des fêtes, la salle des jeunes, la Poudrière, la salle d'escalade, le boulodrome, la salle Lapeyrouse, le centre des impôts, l'office de tourisme.